

COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLENEUVOIS, DIEGE ET LOT

PROCES-VERBAL REUNION DE LA COMMISSION VIE SOCIALE – POLE JEUNESSE

DU 2 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le deux juin, à 20 heures 30, les membres de la commission Vie Sociale – pôle jeunesse de la Communauté de Communes Villeneuvois, Diège et Lot se sont réunis à la communauté de Villeneuve sur la convocation de M. POUZOULET-LIGUE, Président.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les vice-présidents :

Mme CHAPEAU Marie-Thérèse, M. SOURNAC Christian, M. CABRIT Eric

Etaient présents Messieurs et Mesdames les membres de la commission :

Commune d'Ambeyrac : Mme BRAUGE Véronique, Mme PEGOURIE Elisa

Commune de Balaguier d'Olt : M. BACHELIER Thierry, M. BARENTIN Daniel

Commune de La Capelle-Balaguier : M. COSTES Benoît, Mme AFRICAIN Nadine

Commune de Foissac : M. DESTRUUEL Emmanuel

Commune de Montsalès : Mme LABIT Cécile, M. MARTY Benoît

Commune de Naussac : Mme OLIVEIRA-GUITARD Amélie, Mme BOUISSAC Michèle

Commune d'Ols et Rinhodes : Mme PAYROT Isabelle, M. LOHEZIC Mathieu

Commune de Saint-Igest : Mme MIRABEL Anne-Isabelle, Mme BEX Angélique

Commune de Saint-Rémy : Mme DELPECH Véronique

Commune de Sainte-Croix : Mme NATTES-LABORIE Sylvie

Commune de Salles-Courbatiers : Mme ODIN Julie, Mme CALMETTES Françoise

Commune de Saujac : Mme ROQUES Huguette

Commune de Villeneuve : Mme JALFRE Sabrina, Mme TAURINES Claudie, Mme SIRIGNANO Josette

Etaient Excusées : Commune de Montsales (M. MAS Christophe), Commune de Sainte-Croix (Mme LASCHON Isabelle), Commune de Saujac (M. TORCHE Christian)

1. BILAN CLSH

Il est fait une présentation du centre de loisirs :

- Locaux situés à côté du gymnase
- Agrément pour 50 enfants (prolongé de 2 ans suite au projet de construction d'un nouveau bâtiment).
- Activités proposées diverses. Le séjour d'une semaine pendant l'été a été arrêté car il était onéreux pour les parents et la collectivité. Les participants étaient principalement de l'extérieur. De plus la réglementation a évolué, il est nécessaire d'avoir un directeur pour le séjour qui ne peut pas être compris dans le nombre d'animateurs nécessaire, et chaque animateur doit disposer de 11 h de repos par jour.
- Tarifs dégressifs : imposés par la CAF. Ils sont déterminés en fonction du Quotient Familial des familles et répartis en 4 tranches. La CAF aide sur les 3 premières tranches (6, 4 et 3 € par jour) alors que la MSA aide toutes les tranches à 6 € par jour. Pour la période allant de janvier à avril 2014, on comptabilise 10 familles aidées par la MSA et 18 familles par la CAF. La proportion de famille bénéficiant d'aide est d'environ 2/3. La facturation est faite au mois. Il y a des problèmes au niveau des inscriptions des enfants. En effet, cela n'est pas toujours respecté et entraîne des problèmes de sécurité par manque d'animateurs. Depuis 2013, des sanctions financières ont été mises en place.

Organigramme :

- Directeur : CALVET Nicolas CDI (35 heures)
- Animateurs : DAVID Christelle Titulaire (23 heures), CHAMPION Séverine CDD (son contrat se termine fin août), RICHE Franck Contrat aidé (formation BPJEPS, son contrat se termine mi-octobre), GARATE-COSTES Clément

Contrat aidé (son contrat se termine fin octobre avec possibilité de le renouveler pour un an), il surveille aussi la piscine un jour par semaine ainsi que pour le CLSH.

- Un titulaire en disponibilité : GAYRAL Jean-Claude.

En 2013, il a été pris la décision d'augmenter le tarif extérieur afin de privilégier la présence des enfants du territoire.

Les effectifs sont constants avec une légère hausse.

2. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Il est fait un rappel des missions du RAM.

Les objectifs :

- Animatrice à ½ temps
- Connaissance juridique, prise de rendez-vous
- Accueil des assistantes maternelles avec les enfants

Pour le mettre en place, la CAF apporte son aide financière tant sur l'investissement que sur le fonctionnement. Pour cela il a fallu réaliser un diagnostic du territoire. Dans ce dernier on peut s'apercevoir que la majorité des assistantes maternelles ont plus de 40 ans. Leur nombre est stable et le nombre d'enfant accueilli est situé entre 3 et 5.

Historique du projet :

- Différentes rencontres avec les assistantes maternelles
- Diagnostic du territoire
- 2013 : lancement du projet
- 2014 : finalisation du dossier de demande d'aide et du bâtiment, choix de l'animatrice.
- 2015 : démarrage

Le bâtiment aura un coût de construction d'environ 250 000 €.

Les aides de fonctionnement :

- CAF Prestation de service : 43 % du coût du salaire (plafonné, soit au maximum 11 820 €)
- MSA : 11 % du montant verser par la CAF (soit au maximum 1 300 €)
- CAF Contrat Enfance Jeunesse : 55 % du reste à charge

Il est rappelé que l'accès au RAM est gratuit et qu'il n'y a aucune obligation de participer pour les assistantes maternelles.

L'utilisation du bâtiment se fera en complémentarité avec le CLSH.

La CAF subventionne l'investissement uniquement sur la partie RAM de façon à avoir 80 % de subvention à condition de chercher d'autres partenaires (Etat, Département).

Le bâtiment :

- Salle de 90 m², 2 bureaux (RAM + CLSH), des dortoirs (pour le RAM principalement mais qui pourra servir au CLSH si accueil des moins de 3 ans), un sanitaire.
- Il a été demandé à l'architecte de redistribuer les pièces de façon à gagner 20 m².
- Il est prévu une cloison mobile au milieu de la grande salle pour que le CLSH puisse ranger leurs affaires.

- Structure en préfabriqué (délai de construction raccourci, coût inférieur à la construction traditionnelle) avec ossature bois, métal ou béton.

3. RYTHMES SCOLAIRES

La communauté de communes n'a pas la compétence, mais suite à plusieurs réunions réalisées pour réfléchir à la problématique, il avait été décidé de mutualiser les animateurs du CLSH avec la mise à disposition du service animation.

Concernant les mercredis après-midi :

- Mme SIRIGNANO demande à ce qu'on lui fasse passer un questionnaire afin de connaître le nombre d'enfants qui pourrait aller au CLSH le mercredi après-midi.
- Il est précisé que si l'enfant mange le midi au CLSH, il doit y rester l'après-midi.
- Le coût du ramassage pour ramener les enfants des écoles vers le CLSH serait de 8 € le trajet. Il est proposé de le mutualiser.
- Pour le tarif du mercredi, il est proposé de faire payer la journée entière, cela comprendrait le ramassage, le repas et l'après-midi. De ce fait les parents bénéficiant d'aide de la CAF ou de la MSA pourraient percevoir pour une journée au lieu d'une demi-journée.

Les communes demandeuses d'animateurs du CLSH sont :

- Villeneuve (mais il faudrait des animateurs extérieurs)
- Sainte-Croix
- Saint-Rémy
- Salles-Courbatiers
- Naussac.

Fin de la réunion : 22h30

Le Président,
M. Pouzoulet-Ligue

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VILLENUEVOIS
DIÈGE ET LOT

